

Index de l'égalité professionnelle femmes hommes

Conformément à la loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 relative à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour les entreprises françaises de plus de 50 salariés,

Adelyce publie son **résultat 2026 au titre des données 2025 : 96/100**

	Points attribués
Écart de rémunération	37/40
Écart de taux des augmentations	35/35
Écart de promotion	15/15
Augmentations et retour de congé maternité	Non calculable
Répartition des sexes dans les plus hautes rémunérations	10/10
TOTAL SUR 100 POINTS	96/100

Pour éclairage...

La note moyenne des entreprises de plus de 50 salariés est de 88,5/100 en 2025.